



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

BASSIN DU REBENTY

FR 9101468

FICHES ACTION

(Document validé par le Comité de Pilotage le 28 juin 2006)



SOMMAIRE

1 Actions proposées selon les objectifs à atteindre sur le site	4
2. Lecture des fiches action	5
3.Fiches actions élaborées pour répondre aux objectifs de gestion du site	6
3.1. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°1	6
3.1.1. Fiche action 1.1 - Entretenir les pelouses et les formations à genévrier commun	7
3.1.2. Fiche action 1.2 - Restaurer les pelouses et les formations à genévrier commun	8
3.1.3. Fiche action 1.3 - Entretenir les prairies de fauche	9
3.1.4. Fiche action 1.4 - Restaurer les prairies de fauche	10
3.2. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 2	11
3.2.1. Fiche action 2.1 - Cartographier un zonage hiérarchisé des landes alpines	12
3.2.2. Fiche action 2.2 - Entretenir les espaces pastoraux	13
3.2.3. Fiche action 2.3 - Restaurer les espaces pastoraux	14
3.3. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°3	15
3.3.1. Fiche action 3.1.a - Réaliser un état des lieux des sources de nuisances et des améliorations souhaitables sur l'ensemble du bassin versant du Rébenty	16
3.3.2. Fiche action 3.1.b - Mettre en œuvre une action de communication pour sensibiliser la population et les financeurs à la qualité de l'eau pour la vie aquatique.	17
3.3.3. Fiche action 3.1.c - Mettre en place une convention de gestion de la voirie sous responsabilité du département	18
3.3.4. Fiche action 3.2 - Intervenir sur la ripisylve au profit des espèces	19
3.3.5. Fiche action 3.3 - Mettre en place avec les gestionnaires forestiers des mesures à intégrer dans les aménagements et les plans simples de gestion, visant la protection des ruisseaux, des mégaphorbiaies, des tourbières, de la ripisylve et des espèces d'intérêt communautaire.	20
3.4. Groupe d'actions permettant de satisfaire à l'objectif général N°4	21
3.5. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°4a	21
3.5.1. Fiche action 4a.1 - Dans le bâti humain, prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme gîte par les chiroptères.	22
3.5.2. Fiche action 4a.2 - Adapter les produits de traitement antiparasitaire	23
3.5.3. Fiche action 4a.3 - Prendre des mesures favorables au maintien des vieux vergers utilisés par les chiroptères comme terrain de chasse	24
3.5.4. Fiche action 4a.4 - Mise en tranquillité de l'entrée de grottes dans le cas d'un risque important de dérangement	25
3.6. Action satisfaisant à l'objectif N°4b	26
3.6.1. Fiche action 4b.1 - Engager, après avis des experts, les travaux garantissant une alimentation en eau satisfaisante de la tourbière de Font rouge	26
3.7. Actions satisfaisant à l'objectif N°4c	27
3.7.1. Fiche action 4c.1 - Définir les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux forestiers et mettre en conformité les aménagements forestiers et les plans simples de gestion avec le document d'objectifs	28
3.7.2. Fiche action 4c.2 - Mettre en place, avec les gestionnaires forestiers, un programme de désignation d'îlots de sénescence (ou d'arbres dispersés) dans les forêts gérées.	29
3.7.3. Fiche action 4c.3 - Appui technique des experts des espèces aquatiques et des chiroptères aux techniciens du syndicat de rivière	30
3.8. Actions satisfaisant à l'objectif N° 5	31
3.8.1. Fiche action 5.1 - Mettre en place un suivi scientifique et technique de l'état de conservation des habitats	32
3.8.2. Fiche action 5.2 - Compléter la recherche des cavités d'hivernage et de reproduction des chiroptères	33
3.8.3. Fiche action 5.3 - Etudier et mettre en place le suivi des espèces aquatiques	34
3.8.4. Fiche action 5.4 - Cartographier les anciens espaces pastoraux pouvant être réouverts	35
3.8.5. Fiche action 5.5 - Réaliser des diagnostics détaillés avant et après la mise en œuvre des contrats de gestion des habitats	36
3.9. Groupe d'actions permettant de satisfaire à l'objectif général N° 6	37
3.10. Actions satisfaisant à l'objectif N° 6a	37
3.10.1. Fiche action 6a.1 - Mettre en œuvre des programmes d'information des acteurs locaux	38
3.10.2. Fiche action 6a.2 - Mettre en œuvre des programmes d'information auprès du grand public	39

3.11.	Actions satisfaisant à l'objectif N° 6b	40
3.11.1.	Fiche action 6b.1 - Préparer et animer les réunions des groupes thématiques, des comités techniques et des comités de pilotage	41
3.11.2.	Fiche action 6b.2 - Engager les acteurs dans la voie de la contractualisation	42
3.11.3.	Fiche action 6b.3 - Favoriser une politique de regroupement foncier	43
3.11.4.	Fiche action 6b.4 - Rédiger annuellement un compte-rendu d'activité d'animation et d'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.	44

1. Actions proposées selon les objectifs à atteindre sur le site

Les actions proposées ont été préparées en groupe de travail. Six réunions, dont cinq en groupes restreints, ont été animées en présence des experts de la Chambre d'agriculture, de la Fédération de chasse, de l'ONCFS, du CSP, de l'ONF, du SMMAR, de la Fédération Aude claire et d'Espace Nature Environnement, selon le programme des actions envisagées. Ont participé à ces réunions des acteurs locaux et des représentants des services de l'Etat.

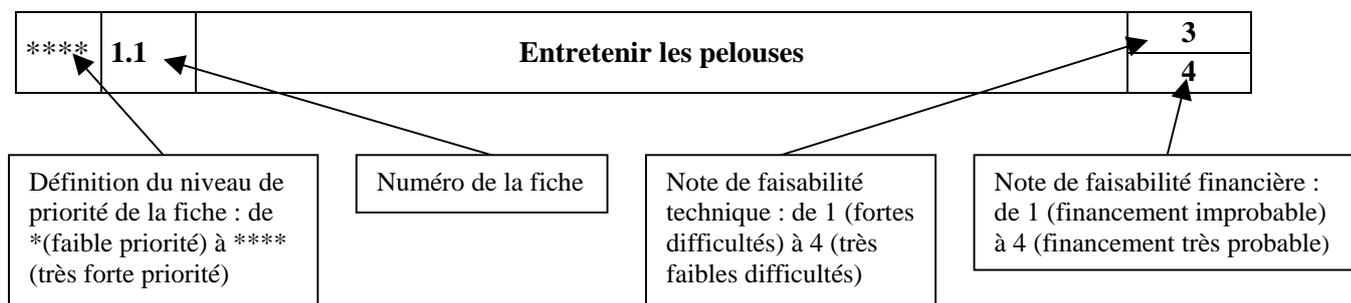
Il a été convenu, dans les groupes de travail, d'engager logiquement, dans les premières années de vie du document d'objectifs, des actions dont la réalisation est caractérisée par l'urgence concernant la sauvegarde des habitats et des espèces concernées. Il a été précisé que la démarche en SAU devait s'appuyer sur des mesures rapidement déclinables en CAD Natura 2000. Des mesures existantes du catalogue régional ont été sélectionnées pour intégrer le contrat-type départemental au titre de Natura 2000. Ces mesures, dont certaines ont fait l'objet de quelques modifications, n'engageant pas un retour au comité STAR, répondent largement aux urgences des actions prioritaires. Les deux fiches transmises, concernant des actions sur les vergers, pour validation par le comité STAR ont été validées avec modifications sous la forme d'une fiche fusionnée qui devra être intégrée au contrat-type départemental au titre de Natura 2000.

Si les priorités reposent sur un résultat attendu en matière de conservation ou de restauration, il convient d'envisager à priori les faisabilités financières et techniques. Le choix des actions, guidé prioritairement par la réalisation des objectifs, n'a pas été déterminé par ces critères de faisabilité.

Les mesures concernant les parcelles hors SAU ne peuvent être chiffrées à ce jour, pour cause de non-définition pour la mesure t et de non-déclinaison régionale obligatoire pour la mesure i.

2. Lecture des fiches action

- En tête :



- Codes habitats et espèces : il s'agit des codes Natura 2000.

- Mesures proposées : mesures hors contractualisation (PDRN mesures i et t ou hors PDRN).
Les coûts ont été établis sur la base de 450 €/la journée (technicien supérieur / ingénieur).

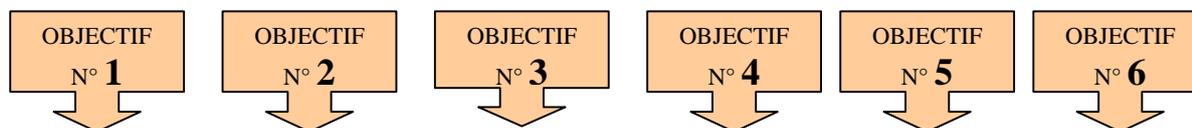
- Contrats CAD ⁽¹⁾ : concerne les parcelles en surface agricole (PDRN mesure f).

- Contrats Natura 2000 ⁽¹⁾ : concerne les parcelles hors surface agricole.

- Estimation du coût : estimation sommaire permettant d'obtenir une évaluation du coût global des mesures proposées. Ne préjuge pas des sommes effectivement allouées.
N.C. = non chiffrable.

⁽¹⁾ Chaque contrat donnera lieu à un diagnostic détaillé avant et après sa mise en œuvre (cf. fiche 5.5).

3. Fiches actions élaborées pour répondre aux objectifs de gestion du site



3.1. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°1



Très fortement en régression en raison d'une forte déprise agricole, les pelouses et les prairies de fauche sont devenues rares dans la vallée du Rébenty. Ces habitats sont en forte régression. Le maintien de l'activité agricole, conforté par la mise en œuvre des mesures adaptées, est susceptible de répondre aux objectifs de conservation et de restauration. Toutefois, le succès de cette démarche ne saurait aboutir sans être accompagné rapidement d'un effort de restructuration foncière suivi d'installations (fiche N° 6b.3). Une recherche complémentaire d'habitats dégradés, susceptibles d'être restaurés, doit être engagée rapidement (Fiche N° 5.4).

FICHES ACTION

- 1.1 Entretien des pelouses et les formations à genévrier commun
- 1.2 Restaurer les pelouses et les formations à genévrier commun
- 1.3 Entretien des prairies de fauche
- 1.4 Restaurer les prairies de fauche

3.1.1. Fiche action 1.1

****	1.1	Entretien des pelouses et les formations à genévrier commun	3
			4

Préambule : L'habitat de pelouse est le plus représenté sur le site et fortement menacé en basse altitude par le recul du pastoralisme. Les mesures présentées ne concernent que les espaces en SAU. Concerne les pelouses situées au-dessous de 1400 mètres d'altitude. L'habitat à genévrier commun sur pelouse calcicole se trouve en général en mosaïque avec le précédent.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	48
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	384

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minoptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV
	L'Apollon
	Le Semi-Apollon

<i>Mesures proposées</i>	<i>Coût</i>
-Intégrer au contrat type départemental, au titre de Natura 2000, les mesures N° 1903A20, 1903A30, 1903A35.	

<i>Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)</i>		
<i>Codes</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
1903A20	Maintien des ressources herbacées par le pâturage extensif sur les parcours méditerranéens (landes, garrigues, matorrals, bois pâturés, parcours humides littoraux)	54,88 €/Ha/an
1903A30	Maintien par le pâturage des landes, bois méditerranéens et parcours humides littoraux avec arrêt de la dynamique d'embroussaillage : ligneux bas < 40 %	82,32 €/Ha/an
1903A35	Maintien par le pâturage des landes, bois méditerranéens et parcours humides littoraux avec arrêt de la dynamique d'embroussaillage : ligneux bas entre 40 % et 60 %	100,62 €/Ha/an
1903A40	Maintien de l'ouverture et maîtrise de l'embroussaillage sur des espaces à gestion extensive par la technique du brûlage dirigé (parcelles non mécanisables) : chantiers de 2 à 5 Ha	192,08 €/Ha/an
1903A43	Maintien de l'ouverture et maîtrise de l'embroussaillage sur des espaces à gestion extensive par la technique du brûlage dirigé (parcelles non mécanisables) : chantiers de 5 à 20 ha	128,05 €/Ha/an
1903A46	Maintien de l'ouverture et maîtrise de l'embroussaillage sur des espaces à gestion extensive par la technique du brûlage dirigé (parcelles non mécanisables) : chantiers de 20 à 60 ha	118,91 €/Ha/an

Les mesures 1903A20 à 1903A35 concernent l'habitat 5130.

Les mesures 1903A20 et 1903A40 à 1903A46 concernent l'habitat 6210.

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informier l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.
-Tenue du cahier d'enregistrement CAD consultable par la structure animatrice.
-Entretien annuel avec la structure animatrice.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Pourcentage de recouvrement en ligneux bas et hauts selon diagnostic	-Interventions de coupe et de gyrobroyage (surfaces, période d'intervention..)
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés = diagnostic à 6 ans en fin de contrat	-Rendu de la fiche de pâturage
-Indices de détérioration constatés	-Nombre de contrats signés.
	-Nombre d'ha contractualisés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs	-Chambre d'agriculture
-La structure animatrice	-SIME
	-Experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN mesure f	
-Etat	-FFCAD	
-Collectivités locales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût (base 150 ha)	41 000 €

3.1.2. Fiche action 1.2

***	1.2	Restaurer les pelouses et les formations à genévrier commun	2
			2

Préambule : Les mesures présentées ne concernent que les espaces en SAU. L'habitat de pelouses sèches sur calcaire est le plus représenté sur le site, mais fortement menacé en basse altitude par le recul du pastoralisme. Concerne les espaces les plus dégradés situés au-dessous de 1400 mètres d'altitude. L'habitat à genévrier commun sur pelouse calcicole se trouve en général en mosaïque avec le précédent. Surface des espaces restaurables à préciser après étude complémentaire (cf. fiche 5.4.).

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	A préciser
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire.	A préciser

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minoptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV
	L'Apollon
	Le Semi-Apollon

Mesures proposées

-Intégrer au contrat type départemental, au titre de Natura 2000, les mesures N° 1901A20 et 1901A25

<i>Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
1901A10	Restauration de pelouses à partir de milieux et landes en dynamique de fermeture + entretien par le pâturage : recouvrement initial des ligneux bas <50%	182,94 € Ha/an
1901A15	Restauration de pelouses à partir de milieux et landes en dynamique de fermeture + entretien par le pâturage : recouvrement initial des ligneux bas >50%	329,29 €Ha/an
1901A20	Réhabilitation pastorale des milieux en dynamique avancée de fermeture et entretien par le pâturage: recouvrement initial des ligneux bas >50%	219,53 € Ha/an
1901A25	Réhabilitation pastorale des milieux en dynamique avancée de fermeture et entretien par le pâturage: traitement de 30% du couvert arboré et des ligneux bas	303,68 € Ha/an
1901A30	Contrôle de la dynamique avancée du réembroussaillage après travaux d'ouverture réalisés au préalable	182,94 €Ha/an
1901A50	Ouverture et remise en état d'une parcelle fortement embroussaillée par la technique du brûlage dirigé. chantiers de 2 à 5 Ha	347,58 €Ha/an
1901A55	Ouverture et remise en état d'une parcelle fortement embroussaillée par la technique du brûlage dirigé. chantiers de 5 à 20 Ha	182,94 €Ha/an
1901A60	Ouverture et remise en état d'une parcelle fortement embroussaillée par la technique du brûlage dirigé. chantiers de 20 à 60 Ha	118,91 €Ha/an

Les mesures 1901A20 et 1901A25 concernent l'habitat 5130.

Les autres mesures concernent l'habitat 6210.

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informer l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.
-Tenue du cahier d'enregistrement CAD consultable par la structure animatrice.
-Entretien annuel avec la structure animatrice

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Taux de recouvrement des ligneux haut	-Interventions de coupe et de gyrobroyage (surfaces, période d'intervention..)
-Taux de recouvrement des ligneux bas	-Rendu de la fiche de pâturage
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés en relation avec un indice défini au moment du diagnostic	-Absence de rémanents et de grumes sur la parcelle
-Indices de détérioration constatés	-Nombre de contrats signés.
	-Nombre d'ha contractualisés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs	-La Chambre d'agriculture
-La structure animatrice	-Le SIME
	-Experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
FEOGA-G	PDRN mesure f	
Etat	FFCAD	
Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût (base 60 ha)	60 000 €

3.1.3. Fiche action 1.3

****	1.3	Entretien des prairies de fauche	3
			4

Préambule : Il s'agit de prairies de basse altitude et de prairies de montagne (altitude > 1200 m). Traditionnellement fauchées, les premières ont évolué en pâtures et, pour certaines, ont été récemment abandonnées. Les prairies de fauche de montagne, rares sur le site, constituent autour de La Fajolle un habitat en mosaïque avec des pelouses, consacré aujourd'hui exclusivement à un pâturage extensif. Les mesures présentées ne concernent que les espaces en SAU.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	170,56
6520	Prairies de fauche de montagne	20,67

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV
	L'Apollon
	Le Semi-Apollon

<i>Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
2001C30	Maintien en gestion extensive de la prairie par la fauche avec fertilisation minérale limitée (30-30-30)	150,01 €/ Ha/an
2002A30	Gestion extensive de la prairie par pâturage obligatoire (dans le cas de La Fajolle par ex)	128,05 €/ Ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informer l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible
-Tenue du cahier d'enregistrement CAD consultable par la structure animatrice
-Entretien annuel avec la structure animatrice

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Pourcentage de recouvrement en ligneux bas et hauts	-Interventions de coupe et de gyrobroyage (surfaces, période d'intervention..)
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés	-Rendu de la fiche de pâturage
-Indices de détérioration constatés	-Nombre de contrats signés
	-Nombre d'ha contractualisés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-La structure animatrice	-La Chambre d'agriculture
-Les éleveurs	-Experts naturalistes
	-Le SIME

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN mesure f	
-Etat	-FFCAD	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût (base 80 ha)	60 000 €

3.1.4. Fiche action 1.4

***	1.4	Restaurer les prairies de fauche	2
			2

Préambule : Il s'agit de prairies de basse altitude et de prairies de montagne (altitude > 1200 m). Traditionnellement fauchées, les premières ont évolué en pâtures et, pour certaines, ont été récemment abandonnées. Les prairies de fauche de montagne, rares sur le site, constituent autour de La Fajolle un habitat en mosaïque avec des pelouses, consacré aujourd'hui exclusivement à un pâturage extensif. Les mesures présentées ne concernent que les espaces en SAU. Surface des espaces restaurables à préciser après étude complémentaire (cf. fiche 5.4).

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	A préciser
6520	Prairies de fauche de montagne	A préciser

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV
	L'Apollon
	Le Semi-Apollon

<i>Mesures proposées</i>	Coût
--------------------------	------

<i>Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
1901A40	Réhabilitation de prairies naturelles ou prés de fauche sur landes en voie de fermeture : recouvrement initial des ligneux bas > 50 %	384,17 €/Ha/an
1901A45	Réhabilitation de prairies naturelles ou prés de fauche sur landes en voie de fermeture : recouvrement initial des ligneux bas < 50 %	219,53 €/Ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informer l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible
-Tenue du cahier d'enregistrement CAD consultable par la structure animatrice
-Entretien annuel avec la structure animatrice

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Taux de recouvrement des ligneux hauts à fixer lors du diagnostic	-Interventions de coupe et de gyrobroyage (surfaces, période d'intervention..)
-Taux de recouvrement des ligneux bas à fixer lors du diagnostic	-Rendu de la fiche de pâturage
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés	-Nombre de contrats signés.
-Indices de détérioration constatés (surpâturage ?)	-Nombre d'ha contractualisés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs	-La Chambre d'agriculture
	-Experts naturalistes
	-Le SIME

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN mesure f	
-Etat	-FFCAD	

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût (à fixer après étude 5.4)	

3.2. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 2



Les espaces subalpins sur le haut Rébenty ont peu régressé au cours des dernières décennies. Les actions proposées visent à optimiser les surfaces herbagères parcourues essentiellement par les animaux des groupements pastoraux. Une mosaïque satisfaisante de landes d'intérêt communautaire devra être conservée. La protection des oiseaux galliformes de montagne devra être prise en compte lors de la mise en valeur de ces espaces. Les spécialistes de ces espèces seront largement associés. Un travail plus précis, concernant les enjeux liés à la conservation des oiseaux de l'annexe I de la directive oiseaux, en zone subalpine, sera engagé par l'opérateur qui rédigera le document d'objectifs de la ZPS Pays de Sault.

FICHES ACTION

- ❑ **2.1** Cartographier un zonage hiérarchisé des landes subalpines
- ❑ **2.2** Entretenir les espaces pastoraux
- ❑ **2.3** Restaurer les espaces pastoraux

3.2.1. Fiche action 2.1

***	2.1	Cartographier un zonage hiérarchisé des landes alpines	4
			4

Préambule : Il s'agit d'établir, avec les groupements pastoraux et les autres acteurs concernés, un zonage qui servira de base pour la gestion des surfaces enherbées au détriment des landes et formations arbustives et d'identifier les secteurs sur lesquels les landes et formations arbustives d'intérêt communautaires seront conservées ou laissées en dynamique libre.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
4030	Landes sèches	352
4060	Landes alpines et boréales	294,45
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	57,63
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	5,99
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	14,34
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	12,37
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire	877

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV
	L'Apollon (Annexe IV)
	Le semi-Apollon (Annexe IV)
	Le Léopard vivipare

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Analyser et hiérarchiser la cartographie et les inventaires des habitats subalpins	3 j)	4050 €
-Localiser et cartographier des zones d'intervention autorisant l'extension des espaces pastoraux*	3 j)	
-Localiser et cartographier les espaces conservatoires des landes et formations arbustives*	3 j)	

*Préparation et animation de réunions de concertation

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Production d'une carte précise des habitats agropastoraux subalpins
-Production d'une carte des extensions autorisées
-Production d'une carte des espaces conservatoires des landes

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-L'ONF
-Les Groupements Pastoraux	-Le SIME
	-La Chambre d'agriculture
	-L'OGM
	-L'ONCFS (CNERA faune de montagne)
	-Experts naturalistes
	-La Fédération départementale des chasseurs

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
Collectivités locales (Pays HVA ?)		

Durée du programme	1 an
Estimation du coût	4050 €

3.2.2. Fiche action 2.2

***	2.2	Entretien des espaces pastoraux	3
			3

Préambule : Répondre à une demande d'extension des surfaces herbagères d'altitude (au-dessus de 1400 mètres) de la part des groupements pastoraux, sans nuire à la conservation des landes et formations arbustives d'intérêt communautaire.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
4030	Landes sèches	352
4060	Landes alpines et boréales	294,45
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	57,63
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	5,99
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	14,34
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	12,37
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	877

<i>Mesures proposées</i>	<i>Coût</i>
-Intégrer au contrat type départemental, au titre de Natura 2000, les mesures N° 1903A20, 1903A30, 1903A35.	

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV
	L'Apollon (Annexe IV)
	Le semi-Apollon (Annexe IV)
	Le Lézard vivipare

<i>Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
1903A20	Maintien des ressources herbacées par le pâturage extensif sur les parcours méditerranéens (landes, garrigues, matorrals, bois pâturés, parcours humides littoraux) sans limite d'embroussaillage	54,88 €/Ha/an
1903A30	Maintien par le pâturage des landes, bois méditerranéens et parcours humides littoraux avec arrêt de la dynamique d'embroussaillage : ligneux bas < 40 %	82,32 €/Ha/an
1903A35	Maintien par le pâturage des landes, bois méditerranéens et parcours humides littoraux avec arrêt de la dynamique d'embroussaillage : ligneux bas entre 40 % et 60 %	100,62 €/Ha/an
1903A40	Maintien de l'ouverture et maîtrise de l'embroussaillage sur des espaces à gestion extensive par la technique du brûlage dirigé (parcelles non mécanisables) : chantiers de 2 à 5 Ha	192,08 €/Ha/an
1903A43	Maintien de l'ouverture et maîtrise de l'embroussaillage sur des espaces à gestion extensive par la technique du brûlage dirigé (parcelles non mécanisables) : chantiers de 5 à 20 ha	128,05 €/Ha/an
1903A46	Maintien de l'ouverture et maîtrise de l'embroussaillage sur des espaces à gestion extensive par la technique du brûlage dirigé (parcelles non mécanisables) : chantiers de 20 à 60 ha	118,91 €/Ha/an

Les mesures 1903A20 à 1903A35 concernent les habitats, 4030, 4060, 5120.

Les mesures 1903A20 et 1903A40 à 1903A46 concernent les habitats 6140, 6170, 6210, 6230.

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informer l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.
-Tenue du cahier d'enregistrement CAD consultable par la structure animatrice.
-Entretien annuel avec la structure animatrice

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés	-Rendu de la fiche de pâturage
-Indices de détérioration constatés	-Nombre de contrats signés.
	-Nombre d'ha contractualisés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs et les Groupements pastoraux	-Le SIME
-La structure animatrice	-Experts naturalistes
	-L'ONCFS (CNERA faune de montagne)
	-La Chambre d'agriculture

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN mesure f	
-Etat	-FFCAD	

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût (base 100 ha)	50 000 €

3.2.3. Fiche action 2.3

***	2.3	Restaurer les espaces pastoraux	2
			3

Préambule : Répondre à une demande d'extension des surfaces herbagères d'altitude (au-dessus de 1400 mètres) de la part des groupements pastoraux, sans nuire à la conservation des landes d'intérêt communautaire.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
4030	Landes sèches	352
4060	Landes alpines et boréales	294.45
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	57.63
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	5.99
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	14.34
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	12.37
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	877

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minoptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV
	L'Apollon (Annexe IV)
	Le semi-Apollon (Annexe IV)
	Le Léopard vivipare

<i>Contrats CAD - en SAU (PDRN mesure f)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
1901A50	Ouverture et remise en état d'une parcelle fortement embroussaillée par la technique du brûlage dirigé : chantiers de 2 à 5 Ha	347,58 €/Ha/an
1901A55	Ouverture et remise en état d'une parcelle fortement embroussaillée par la technique du brûlage dirigé : chantiers de 5 à 20 Ha	182,94 €/Ha/an
1901A60	Ouverture et remise en état d'une parcelle fortement embroussaillée par la technique du brûlage dirigé : chantiers de 20 à 60 Ha	118,91 €/Ha/an
1901A10	Restauration de pelouses à partir de milieux et landes en dynamique de fermeture + entretien par pâturage : recouvrement des ligneux bas < 50 %	182,94 €/Ha/an
1901A15	Restauration de pelouses à partir de milieux et landes en dynamique de fermeture + entretien par pâturage : recouvrement des ligneux bas > 50 %	329.29 €/Ha/an
1901A30	Contrôle de la dynamique avancée du réembroussaillage après travaux d'ouverture réalisés au préalable	182,94 €/Ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informer l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.
-Tenue du cahier d'enregistrement CAD consultable par la structure animatrice.
-Entretien annuel avec la structure animatrice

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés	-Rendu de la fiche de pâturage
-Indices de détérioration constatés	-Nombre de contrats signés.
	-Nombre d'ha contractualisés
	-Evolution de la surface des habitats.

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs et les Groupements pastoraux	-Le SIME
-La structure animatrice	-La Chambre d'agriculture
	-L'ONCFS (CNERA faune de montagne)
	-Experts naturalistes

<i>Financiers</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN mesure f	
-Etat	-FFCAD	

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût (base 40 ha)	16 000 €

3.3. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°3



La lutte contre la dégradation, voire l'amélioration constante de la qualité des eaux du bassin du Rébenty est déterminante pour assurer une bonne conservation des espèces aquatiques de l'annexe II.

La qualité de l'eau contribuant également à la richesse trophique, les chiroptères bénéficieront des actions engagées. Des points noirs de pollution localisés devront être résorbés, notamment en entreprenant un effort de traitement des effluents. Les élus du site insistent sur l'urgence d'appuyer les montages financiers, concernant les installations d'assainissement, par la valorisation des enjeux spécifiques du site.

FICHES ACTION

- ❑ **3.1a** Réaliser un état des lieux des sources de nuisances et des améliorations souhaitables sur l'ensemble du bassin du Rébenty.
- ❑ **3.1b** Mettre en œuvre une action de communication pour sensibiliser la population et les financeurs à la qualité de l'eau pour la vie aquatique.
- ❑ **3.1c** Mettre en place une convention de gestion de la voirie sous responsabilité du département.
- ❑ **3.2** Intervenir sur la ripisylve au profit des espèces.
- ❑ **3.3** Mettre en place avec les gestionnaires forestiers des mesures à intégrer dans les aménagements forestiers et les plans simples de gestion, visant la protection des ruisseaux, des mégaphorbiaies, des tourbières, de la ripisylve et des espèces d'intérêt communautaire.

3.3.1. Fiche action 3.1.a

*	3.1.a	Réaliser un état des lieux des sources de nuisances et des améliorations souhaitables sur l'ensemble du bassin versant du Rébenty	4
			2

Préambule : Cet état des lieux devra déboucher sur une cartographie présentant les zones de nuisances sur lesquelles des interventions d'épuration seront considérées comme nécessaires.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	1,08

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
	Euprocte des Pyrénées (annexe IV)

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Faire la synthèse des études et des projets en cours	3 j	5 850 €
-Cartographier de façon précise et apprécier les nuisances des points de rejets des effluents domestiques et agricoles sur le linéaire du Rébenty (incluant les zones relevées dans la synthèse précédente).	7 j	
-Rédaction de propositions visant la réduction des nuisances.	3 j	

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-IBGN tous les 6 ans	-Réalisation du diagnostic
-Toute mesure normalisée d'évaluation	-Réalisation de la cartographie des nuisances

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-C.S.P
-Collectivités locales	-DDAF, DIREN-SEMA, Conseil Général
	-Fédération Aude claire

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN	
-FEOGA	-PDRN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	5 850 €

3.3.2. Fiche action 3.1.b

**	3.1b	Mettre en œuvre une action de communication pour sensibiliser la population et les financeurs à la qualité de l'eau pour la vie aquatique.	4
			2

Préambule : C'est sur la conservation ou l'amélioration de la qualité de l'eau du Rébenty et de ses affluents en toutes saisons que repose le résultat de la conservation des espèces aquatiques. Il est important que la population locale s'approprie ce constat, afin de dynamiser la mise en place des systèmes d'épuration. Le montage des budgets, permettant de faire aboutir des projets d'installation efficaces, est très délicat. C'est pourquoi, à la demande des élus, les enjeux Natura 2000 devront être valorisés afin d'améliorer et d'accélérer la mise en place de financements.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	1,08

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
	Euprocte des Pyrénées (annexe IV)

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Editer un document sur la base d'un argumentaire présentant la richesse de la faune aquatique du site et sa fragilité par rapport à la qualité de l'eau liée à la propreté des rejets collectifs et agricoles. Cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin de la Haute Vallée de l'Aude à la problématique similaire.		2 500 €
-Organiser des réunions d'information	2 j x 450 €	900 €

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Nombre de réunion d'information
	-Nombre de documents distribués
	-Nombre d'installations d'épuration collectives réalisées
	-Nombre d'installations d'épuration individuelles réalisées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Fédération Aude Claire
-La population locale	-Agence de l'eau
-Les élus et acteurs locaux	-Syndicat de rivière

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN	
-FEOGA	-PDRN	
-Collectivités territoriales		
-Agence de l'eau		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	3 400 €

3.3.3. Fiche action 3.1.c

***	3.1c	Mettre en place une convention de gestion de la voirie sous responsabilité du département	4
			4

Préambule : Les rivières sont bordées de routes entretenues régulièrement par les services de la voirie départementale. Des contacts ont été pris avec les services locaux afin d'apprécier l'ensemble des pratiques actuelles. Pour permettre une adaptation des pratiques, s'inscrivant dans les programmes de conservation des espèces et des habitats, il est souhaitable d'établir une convention de gestion préconisant les pratiques envisageables.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (pour partie)	N.S.
7110*	Tourbières hautes actives (Font rouge uniquement)	0,47

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
	Euprocte des Pyrénées (annexe IV)

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Proposer à la DDE une cartographie du linéaire de la vallée présentant les zones sensibles comme les sources à travertin, les tourbières pour une prise en compte lors des travaux d'entretien des bords de route.	4 j	1800 €
-Engager avec les services de la DDE une réflexion sur une alternative manuelle ou mécanique à l'utilisation de produits agropharmaceutiques à proximité des cours d'eau et des sources à travertins.		
-Confirmer avec les services de la DDE une utilisation «à minima» du sel en période hivernale tout en garantissant la sécurité des usagers.		
-Finaliser l'ensemble des mesures sous forme d'une convention.		

L'ensemble de cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin de la Haute Vallée de l'Aude à la problématique similaire.

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Respect des zones sensibles cartographiées.
-Utilisation « à minima » des produits de salage des routes.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Réalisation de la carte
	-Signature d'une convention

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-DDE
-Gestionnaires départementaux de la voirie	-Les experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN	
-FEOGA	-PDRN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	1800 €

3.3.4. Fiche action 3.2

*	3.2	Intervenir sur la ripisylve au profit des espèces	4
			3

Préambule : En raison des exigences des espèces de l'annexe II concernées (aquatiques et chiroptères), des petites interventions pourront être engagées sur la ripisylve selon les avis émis par les experts. Ces actions seront réalisées en collaboration avec les techniciens du SMMAR et du syndicat de rivière dans le cadre de l'intervention du syndicat sur le linéaire du cours d'eau (cf. 4c.3). Elles pourront être sous traitées au syndicat de rivière par les contractants.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	57,56

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
	Euprocte des Pyrénées
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minoptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées
	Autres chiroptères de l'annexe IV

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRN mesure i)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
F 27 006	Investissement pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves	N.C.

<i>N°</i>	<i>Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)</i>	<i>Coût</i>
0604A10	Entretien des berges et ripisylves	63,11 €/100 ml*/an

*mètre linéaire de berge

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRN mesure t)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A HE 002	Entretien et stabilisation des formations rivulaires, berges, ripisylves, îlots, zones de méandres, zones d'expansion des crues et bords d'étangs.	N.C

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
Pour le cours d'eau: IBGN	Nombre de contrats signés par rapport au nombre de contrats nécessaires d'après le diagnostic de la fiche 4c.3.

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-C.S.P
-Propriétaires riverains	-Fédération Aude claire
-SMMAR / Syndicat de rivière	-E.N.E
	-Fédération de pêche
	-ONF
	-Associations de pêche

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN et FFCAD	
-FEOGA	-PDRN mesures f et i	
-Collectivités territoriales (Obligatoire)	-Conseil général,...	

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût (base 3 km de ripisylve traité)	19 000 €

3.3.5. Fiche action 3.3

****	3.3	Mettre en place avec les gestionnaires forestiers des mesures à intégrer dans les aménagements et les plans simples de gestion, visant la protection des ruisseaux, des mégaphorbiaies, des tourbières, de la ripisylve et des espèces d'intérêt communautaire.	2
			?

Préambule : L'exploitation forestière et les travaux forestiers peuvent porter atteinte à certains milieux humides ou générer des perturbations néfastes pour les espèces vivant dans les milieux aquatiques. Des mesures contractuelles ou de bonne pratique peuvent minimiser les conséquences de la gestion forestière sur ces milieux et ces espèces. Action complémentaire à la fiche action 4c.1.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	57,56
7110*	Tourbières hautes actives	2,02
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2,26
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	1,08
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlet planitiaire et des étages montagnard à alpin	11,37

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
	Euprocte des Pyrénées (annexe IV)

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
Définir précisément les bonnes pratiques, concernant l'exploitation forestière et les travaux forestiers (en liaison avec les milieux aquatiques et humides), en concertation avec les acteurs forestiers et les spécialistes et utilisateurs des milieux aquatiques. Cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin de la Haute Vallée de l'Aude à la problématique similaire. Ces pratiques seront incluses dans la charte du site et destinées à être intégrées dans les aménagements forestiers et les plans simples de gestion.	5 j	2250 €

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRN mesure i)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
F 27 009	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (ouvrages de franchissement par exemple)	N.C

Bonnes pratiques (non rémunérées)
Intégration des mesures dans les documents d'aménagement et P.S.G dans un délai de 3 ans pouvant mener à la signature d'une charte Natura 2000.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Nombre d'aménagements adaptés
	-Nombre de PSG adaptés
	-Nombre de chartes Natura 2000 signées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-C.S.P
-ONF	-ONF
-CRPF	-Fédération Aude claire
-Propriétaires forestiers publics et privés	-Espace Nature Environnement
-E.D.F	-Fédération de pêche
-Propriétaires et gestionnaires des micro centrales privées	-Gestionnaires forestiers de la forêt privée
-Riverains	
-SMMAR	
-AAPPMA	

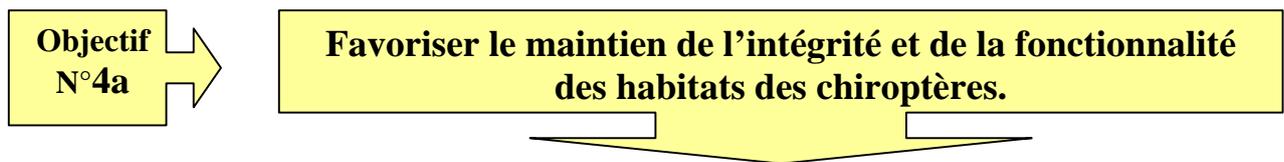
<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN	
-FEOGA	-PDRN mesure i	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	

3.4. Groupe d'actions permettant de satisfaire à l'objectif général N°4



3.5. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°4a



Rappelons que l'urgence des mesures à prendre concerne cinq espèces de chiroptères dont les enjeux de conservation ont été considérés comme majeurs, compte tenu des contraintes défavorables ou très défavorables qui leur sont soumises. Les chiroptères évoluent dans un écosystème associant divers milieux dont les vergers. Des actions ponctuelles pourront rapidement s'engager sur ce type de milieu. Au-delà de la conservation des habitats, ce seront souvent des actions ponctuelles sur les gîtes et sur le bâti qui devront être mises en œuvre. Compte tenu de l'importance hiérarchique retenue pour les chiroptères, l'urgence des actions suivantes devra être privilégiée.

FICHES ACTION

- ❑ **4a.1** Dans le bâti humain, prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme gîte par les chiroptères.
- ❑ **4a.2** Adapter les produits de traitement antiparasitaire.
- ❑ **4a.3** Prendre des mesures favorables au maintien des vieux vergers utilisés par les chiroptères comme terrain de chasse.
- ❑ **4a.4** Pose d'aménagements spécifiques de protection (grilles adaptées...) à l'entrée de grottes dans le cas d'un risque important de dérangement

3.5.1. Fiche action 4a.1

****	4a.1	Dans le bâti humain, prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme gîte par les chiroptères.	2
			2

Préambule : Certaines espèces de chiroptères de l'annexe II utilisent comme gîte les habitations et constructions humaines. La réparation et la rénovation des habitations et des ouvrages d'art engendrent souvent des dérangements irréversibles pour les populations de chauves-souris.

<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>		
<i>Code Natura 2000</i>	<i>Espèce</i>	<i>Localisation connue</i>
1303	Le petit Rhinolophe	Eglise de Marsa, Maison Fioraso à La Fajolle, salle des fêtes de Cailla, église de Joucou, le Moulin du roc, barbacane de Font des cercles, maison dans Marsa
1304	Le grand Rhinolophe	Eglise de Joucou et village de Joucou
1321	Le Vespertilion à oreilles échancrées	Pont de Labeau
A IV	Le Vespertilion de Daubenton	
A IV	Le Vespertilion à moustaches	
A IV	La Pipistrelle commune	
A IV	Le Vespère de Savi	
A IV	L'Oreillard méridional	
A IV	Le Molosse de Cestoni	

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Réaliser un inventaire des bâtiments isolés non utilisés par l'homme et dans un état favorable aux chauve-souris.		8 j – 3600 €
-Conserver les gîtes à chiroptères localisés en entretenant spécifiquement l'habitat humain et les ouvrages d'art traditionnels comme les vieux moulins, les granges et les ponts.		Cf. contrats
-Etablir une veille sur le site visant l'identification des travaux de construction et de restauration.		6j/an – 16200 €
-Maintenir et favoriser l'accès aux chiroptères dans les combles et clochers d'églises et dans les combles des bâtiments communaux.		Cf. contrats
-Promouvoir, dans les nouvelles constructions et dans les restaurations de bâtiments anciens privés ou publics, la mise en place d'aménagements adaptés aux exigences écologiques des chauves-souris.*		N.C
-Promouvoir l'utilisation de produits de traitement de charpentes « bio » comme, par exemple, les sels de bore en remplacement des produits habituellement utilisés, réputés pour leur toxicité. Promouvoir des essences naturellement résistantes aux xylophages*		N.C

* Ces actions qui prendront la forme d'une plaquette d'information pourront être mises en œuvre et financées au niveau départemental ou régional

<i>Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
0617A10	Débroussaillage des abords et entretien du bâti agricole vernaculaire (capitelles, sécadous, mazets, jasses)- bâti de moins de 10 m2 au sol	51,23 €
0617A20	Débroussaillage des abords et entretien du bâti agricole vernaculaire (capitelles, sécadous, mazets, jasses)- bâti de 10 m2 à 25 m2 au sol	102,44 €
0617A30	Débroussaillage des abords et entretien du bâti agricole vernaculaire(capitelles, sécadous, mazets, jasses)- bâti de plus de 25 m2	153,67 €

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRN mesure t)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A HR 002	Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire.	N.C

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Prendre en compte dans les travaux habituels d'entretien des ouvrages d'art et édifices publics la présence des chauves souris, en particulier lors des travaux de restauration des ponts et autres petits ouvrages de franchissement.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-A préciser avec expert	-Nombre de plaquettes d'information distribuées
	-Nombre de bâtiments et d'ouvrages d'art ayant fait l'objet d'une intervention
	-Nombre de gîtes réalisés
	-Nombre de gîtes sauvés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les propriétaires	-La DDE
-Structure animatrice	-Groupe régional chiroptères
-Les agriculteurs	-Experts naturalistes
-Les communautés de communes	
-Chambre des métiers	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN (dont mesures f et t)	
-Etat	-FGMN + FFCAD	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	N.C

3.5.2. Fiche action 4a.2

****	4a.2	Adapter les produits de traitement antiparasitaire	3
			4

Préambule : Certaines chauves-souris, comme d'autres espèces animales, intègrent dans leur niche écologique les espaces pastoraux, en particulier pour chasser les insectes. Certains produits utilisés pour traiter le bétail contribuent à diminuer la masse trophique en éliminant des insectes coprophages. Certaines formulations seraient à éviter. Il convient de faire le point sur le sujet.

Code	Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe 4

Mesures proposées		Coût
-Engagement d'une campagne d'information visant une utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires. Les alternatives devront au préalable être identifiées par une analyse croisée de l'impact des produits sur la chaîne écologique, des pratiques agricoles et des matières actives existantes. Cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin de la Haute Vallée de l'Aude (et autres sites Natura 2000) à la problématique similaire.	10 j	4 500 €

Indicateurs de réalisation
-Nombre de vétérinaires contactés
-Nombre de GP contactés
-Nombre d'éleveurs contactés
-Nombre de technicien d'élevage contactés
-Nombre de passage à des produits de substitution constaté
-Production d'une synthèse bibliographique sur le sujet

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-Le SIME
-Les agriculteurs	-La Chambre d'agriculture
-Les vétérinaires	-Groupe régional chiroptères
-La DSV	-Experts naturalistes (ENE et ONF)
	-Le Groupement de Défense Sanitaire
	-L'Institut de l'élevage
	-La Fédération des chasseurs

Financeurs	Programmes	% financement
-FEOGA-G	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	4 500 €

3.5.3. Fiche action 4a.3

****	4a.3	Prendre des mesures favorables au maintien des vieux vergers utilisés par les chiroptères comme terrain de chasse	2
			3

Préambule : De nombreux vergers sur le site sont abandonnés ou en voie d'abandon. Ils s'inscrivent dans un éco-complexe associant les rivières, les forêts, les ripisylves, les prairies de fauche et les haies. Au-delà de la valorisation du patrimoine fruitier et paysager, la restauration et l'entretien des vergers contribuent à l'optimisation de la masse trophique disponible pour les chiroptères.

Code	Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe 4

Mesures proposées	Coût
- Intégrer au contrat type départemental, au titre de Natura 2000, la mesure N° 1801B01.	

Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRN mesure t)		
A FH 002	Plantation et entretien d'arbres isolés, d'alignements d'arbres, de haies ou de bosquets, en vue de la restauration de milieux favorables au maintien et à la reproduction d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.	N.C
A FH 004	Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture fortement embroussaillées (déprise ancienne) ou moyennement embroussaillées (déprise plus récente) et maintien de l'ouverture, en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.	N.C
A FH 005	Travaux de lutte contre la fermeture du milieu par recouvrement d'espèces envahissantes (telles que ligneux, callune, molinie ...) : débroussaillage avec évacuation des broyats, abattages éventuels.	N.C

Contrats Natura 2000 hors SAU et hors financement européen (sous réserve de financement possible) ou mesures A FH 004 et A FH 005 (à confirmer)		
Cahier des charges type « Vergers de montagne » Restauration et entretien d'habitats de chiroptères (Site Madres Coronat-Association gestionnaire de la réserve naturelle de Nohèdes, 2004)		
Code	Intitulé	Coût
Ver-Ep	Entretien d'arbres petits	N.C
Ver-Em	Entretien d'arbres moyens	N.C
Ver-Eg	Entretien d'arbres grands	N.C
Ver-Rp	Remplacement d'arbres fruitiers morts	N.C
Ver-R-I	Restauration de vergers de type I	N.C
Ver-R-II	Restauration de vergers de type II	N.C
Ver-R-III	Restauration de vergers de type III	N.C
Ver-Form	Participation à une journée de formation des arbres	N.C

Contrats CAD – en SAU (PDRN mesure f)		
1801B01	Entretien d'habitats de chiroptères : Les vergers à arbres de grande taille Plafond	12 €/ arbre/an 900 €/Ha/an

Bonnes pratiques (non rémunérées)
Entretien régulier des vergers par la fauche ou le pâturage.

Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Indicateurs de réalisation
-Aspect du verger (photographies)	-Nombre de contrats signés
-Suivi de l'entomofaune sur site test	
-Suivi chiroptère à envisager avec les experts.	

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-Le SIME
-Chambre d'Agriculture	-La Chambre d'agriculture
-Propriétaires	-Groupe régional chiroptères
	-Experts naturalistes (ENE, ONF)
	-Les jardins de la haute vallée

Financiers	Programmes	% financement
-FEOGA-G	-PDRN mesures i, f et t	
-Etat	-FFCAD (+ FGMN ?)-	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût (base 10 ha)	50 000 €

3.5.4. Fiche action 4a.4

**	4a.4	Mise en tranquillité de l'entrée de grottes dans le cas d'un risque important de dérangement	4
			3

Préambule : Les Chauves-souris utilisent les cavités souterraines. Selon les espèces et leur calendrier biologique, elles utilisent les milieux hypogés durant tout ou partie de l'année. Le dérangement humain est identifié comme une des premières causes de la diminution de certaines populations de chauves-souris.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
Code		Nombre
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	56

Code	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV

<i>Mesures proposées</i>		Coût
-Engager sur les sites sensibles toutes les mesures de protection indispensables (réglementaires et physiques) après avoir réalisé le complément d'inventaire sur le site (cf. fiche 5.2).		N.C

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRN mesure t)</i>		
Code	Intitulé	Coût
A HR 002	Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire : cas des grottes à chauves-souris (pose de grilles, mise en place d'aménagements pour la canalisation de la fréquentation)	N.C

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>	
-Eviter, sauf nécessité tout dérangement humain des colonies, en particulier pendant la période d'hibernation.	
-En cas de découverte d'une colonie, ne pas stationner à proximité de celle ci.	

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Evolution du statut des espèces en relation avec les dispositions prises sur le site	-Nombre de dispositifs réglementaires mis en place
-Nombre d'espèces contactées avant et après.	-Nombre de dispositifs de protection mis en place

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Experts naturalistes
-Propriétaires	-Groupe régional chiroptères
	-Association gestionnaire de la réserve naturelle TM 71
	-Comité départemental de spéléologie

<i>Financiers</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA-G	-PDRN mesure t	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.6. Action satisfaisant à l'objectif N°4b



FICHES ACTION

- **4b.1** Engager, après avis d'experts, les travaux garantissant une alimentation en eau satisfaisante de la tourbière de Font rouge.

3.6.1. Fiche action 4b.1

****	4b.1	Engager, après avis des experts, les travaux garantissant une alimentation en eau satisfaisante de la tourbière de Font rouge	4
			4

Préambule : La tourbière de Font rouge voit son alimentation en eau limitée par la présence de la route du col du Pradel. Le passage busé, sous dimensionné, est obstrué. Il convient d'entreprendre des travaux légers de curage et de remplacement de la buse.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
5110*	Tourbières hautes actives*	0,47

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Visite du chantier et appui technique	1 j	450 €

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Changer le passage busé en le surdimensionnant et réaliser entre le fossé et le passage busé un ouvrage bétonné permettant la décantation des matériaux transportés.
-Curer le fossé amont
-Etablir une collaboration étroite entre les experts naturalistes et les gestionnaires du réseau routier pour maintenir en bon état d'alimentation la tourbière de Font rouge et les sources à travertin situées en bord de route (DDE et CG11).
-Entretien régulier du fossé et du passage busé. Vidange régulière de l'ouvrage de décantation.

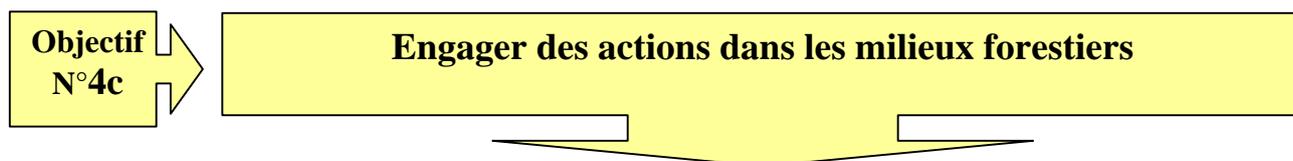
<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Ecoulement satisfaisant de la source de font rouge	-Réception des travaux demandés
-Alimentation satisfaisante de la tourbière.	

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-DDE
-DDE	-Experts naturalistes (FAC et ONF)

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN	
-FEOGA	-PDRN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	450 €

3.7. Actions satisfaisant à l'objectif N°4c



A l'exception de la ripisylve, demandant une attention particulière, compte tenu de son caractère d'habitat prioritaire et d'habitat d'espèces, le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire identifiés dans les forêts du bassin du Rébenty n'implique pas d'actions forestières d'importance. Par contre, du fait de la présence de gîtes de chiroptères et d'espèces patrimoniales entomofaunistiques, des actions favorables à la conservation de ces espèces pourront être engagées.

Des attentions particulières devront être prises sur l'ensemble des forêts du bassin garantissant une limitation des risques d'érosion lors des exploitations et création de dessertes. Ces dernières actions viseront une diminution substantielle d'éléments issus de l'érosion susceptibles d'altérer la qualité des eaux du bassin et des milieux aquatiques. Elles sont traitées dans la fiche action 3.3 à l'intérieur du chapitre concernant les milieux humides et aquatiques.

FICHES ACTION

- ❑ **4c.1** Définir les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux forestiers et mettre en conformité les aménagements forestiers et les plans simples de gestion avec le document d'objectifs.
- ❑ **4c.2** Mettre en place avec les gestionnaires forestiers un programme de désignation d'îlots de sénescence (ou d'arbres dispersés) dans les forêts gérées.
- ❑ **4c.3** Appui technique des experts des espèces aquatiques et des chiroptères aux techniciens du syndicat de rivière.

3.7.1. Fiche action 4c.1

****	N 4c.1	Définir les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux forestiers et mettre en conformité les aménagements forestiers et les plans simples de gestion avec le document d'objectifs	4
			4

Préambule : Cette fiche est complémentaire à la fiche action 3.3, pour ce qui concerne la définition des bonnes pratiques de gestion. Des mesures peuvent être intégrées dans les documents de gestion forestière afin de tenir compte des enjeux environnementaux identifiés dans le document d'objectifs. Cela implique une révision des documents en cours d'application et l'intégration de ces mesures. Cette démarche permet de signer une charte Natura 2000 ouvrant droit à une exonération d'impôt sur le foncier non bâti.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
9150	Hêtraies calcicoles medio-européennes du Cephalanthero fagion	1066,22
9180*	Forêts de pente éboulis ou ravins du Tilio-acerion	10,40
9430(*)	(*)Forêts de montagne et subalpines à Pinus uncinata	49,88
9410	Sapinières subalpines à rhododendron	28,38
91 ^F 0*	*Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	57,56
	Concerne l'ensemble des forêts gérées en tant qu'habitat d'espèces	3500

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>
1083	Le Lucane cerf volant
1087*	*La Rosalie des Alpes
1088	Le grand Capricorne
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minoptère de Shreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées
A IV	Noctule de Leisler
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe 4

Les espèces en gras sont inféodées aux habitats forestiers. Les autres espèces les fréquentent occasionnellement.

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Définir précisément les bonnes pratiques de gestion des milieux forestiers en complément de la fiche action 3.3 (milieux humides et aquatiques). Cette mesure sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin de la Haute Vallée de l'Aude à la problématique similaire.	10 j	4500 €
-Faire valider l'ensemble de ces bonnes pratiques par le comité de pilotage du site.		
-Engager une campagne d'information et de formation des propriétaires et gestionnaires forestiers sur les préconisations de gestion en rapport avec la conservation des habitats et visant l'augmentation de la capacité d'accueil de la faune sauvage. Engager à signer une charte Natura 2000. Cette mesure sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin de la Haute Vallée de l'Aude à la problématique similaire.		

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
Elles seront définies précisément ultérieurement comme indiqué ci-dessus. Elles pourront concerner (liste non exhaustive) :
-L'application des aménagements et PSG. Respect des clauses générales et particulières notifiées dans les cahiers de ventes de bois en forêts publiques.
-Le tracé des pistes en mettant en œuvre tous les moyens susceptibles d'éviter des risques d'érosion et la remise en état avant réception définitive de la coupe.
-Lors des exploitations, la protection des îlots de sénescence désignés et la conservation d'un maximum d'arbres morts et creux sur pied, en tenant compte des problèmes de sécurité. Le non-billonnage des arbres gisants sans valeur économique.
-Dans la gestion des peuplements, le respect de l'ensemble des cycles de la sylvogénèse avec phase de sénescence (au-dessous de 5 m3 d'arbres sénescents par ha).
-L'intégration dans les documents de gestion de l'ensemble des mesures forestière du document d'objectif.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Nombre de PSG et d'aménagements forestiers mis en conformité.
	-Nombre de chartes Natura 2000 signées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Experts naturalistes
-CRPF	-Gestionnaires forestiers de la forêt privée (experts et coopératives)
-ONF	-ONF
-Collectivités propriétaires	
-Propriétaires forestiers privés	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN	
-FEOGA-G	-PDRN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	4500 €

3.7.2. Fiche action 4c.2

*****	4c.2	Mettre en place, avec les gestionnaires forestiers, un programme de désignation d'îlots de sénescence (ou d'arbres dispersés) dans les forêts gérées.	3
			3

Préambule : Prévue dans le cadre des consignes destinées aux aménagistes forestiers, la mise en place d'îlots de sénescence dans les parcelles de production contribue à une augmentation considérable des niches fréquentées en particulier par l'entomofaune, l'avifaune et les chiroptères. La concurrence existant entre les diverses espèces doit inciter le gestionnaire à la conservation d'arbres morts, en complément des bois sénescents, sans en minimaliser le nombre. Cette disposition concerne l'ensemble des forêts gérées.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
9150	Hêtraies calcicoles medio-européennes du Cephalanthero fagion	1066,22
91E0*	*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	57,56
	Concerner l'ensemble des forêts gérées en tant qu'habitat d'espèces	3500

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>	
1083	Le Lucane Cerf-volant	
1087*	*La Rosalie des Alpes	
1088	Le grand Capricorne	
A IV	Noctule de Leisler	
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV à définir	

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRN mesure i)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
F 27 012	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Plafond sur 30 ans	N.C 2000 €/ha

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-En forêt domaniale le maintien sur pied jusqu'à 5 m ³ /Ha en îlots de sénescence ou arbres isolés dans les parcelles des séries de production et de protection.
-Préserver et favoriser les gîtes pour les chiroptères.
-Protéger les gîtes naturels de mise bas des chiroptères lorsqu'ils sont localisés.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre d'îlots de sénescence matérialisés + nombre d'arbres sénescents concernés	-Nombre de contrats signés
-Nombre d'arbres morts conservés	-Nombre de chartes signées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Experts naturalistes (E.N.E et ONF)
-Les propriétaires forestiers	-C.R.P.F

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA	-P.D.R.N mesure i	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.7.3. Fiche action 4c.3

**	4c.3	Appui technique des experts des espèces aquatiques et des chiroptères aux techniciens du syndicat de rivière	4
			4

Préambule : Les ripisylves du bassin du Rébenty devront faire l'objet d'interventions concernant, entre autres, la prévention des risques d'inondation. Avant chaque intervention, un diagnostic visant la conservation de la ripisylve en tant qu'habitat s'impose. La gestion de l'habitat ripisylve devra tenir compte de la conservation et de la restauration des habitats des espèces de l'annexe II concernées.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
91EO	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	57.56

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
	Euprocte des Pyrénées (annexe IV)
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Lecture des documents de gestion du syndicat.	2j x 6 ans = 12 j	5 400 €
-Visite des projets.		
-Définition du contenu de l'intervention (en liaison avec les habitats d'espèce) avec les techniciens du syndicat		

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre d'actions d'appui réalisées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-C.S.P
-E.D.F	-Fédération Aude claire
-Propriétaires et gestionnaires des micro centrales privées	-E.N.E
-Riverains	-Fédération de pêche
-SMAAR	
-AAPPMA	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-FGMN	
-FEOGA	-PDRN	

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	5 400 €

3.8. Actions satisfaisant à l'objectif N° 5



Les inventaires des habitats et des espèces restent incomplets dans le contexte d'un site remarquable par sa biodiversité.

Certains habitats en cours de dégradation, mais dont la restauration reste possible, doivent être rapidement cartographiés.

Une évaluation de la pertinence des mesures de gestion engagées sera réalisée au terme des contrats. Des protocoles d'évaluation précis permettront d'évaluer positivement ou négativement le niveau de conservation des habitats concernés.

Des diagnostics écologiques précis, assis sur une méthodologie, devront être réalisés sur les îlots contractualisés.

Un inventaire le plus exhaustif possible des chiroptères dans les cavités connues du Rébenty doit être engagé rapidement pour compléter la première étude. Le cas échéant, les découvertes de sites d'hivernage ou de transit feront l'objet de mise en place de dispositifs de protection (fiche N° 4.a4).

L'amélioration de la connaissance de la biologie d'espèces aquatiques comme le Desman, en particulier, est envisagée à l'échelle du massif pyrénéen. Le site du Rébenty, reconnu pour cette espèce comme site remarquable, devra intégrer le dispositif scientifique envisagé.

FICHES ACTION

- ❑ **5.1** Mettre en place un suivi scientifique et technique de l'état de conservation des habitats en évaluant la pertinence des mesures de gestion.
- ❑ **5.2** Compléter la recherche des cavités d'hivernage et de reproduction des chiroptères.
- ❑ **5.3** Etudier et mettre en place des suivis des espèces aquatiques.
- ❑ **5.4** Cartographier les anciens espaces pastoraux pouvant être réouverts.
- ❑ **5.5** Réaliser des diagnostics détaillés avant et après la mise en œuvre des contrats de gestion des habitats.

3.8.1. Fiche action 5.1

****	5.1	Mettre en place un suivi scientifique et technique de l'état de conservation des habitats	3
			3

Préambule : A la fin de chaque période d'application du docob, il est nécessaire et obligatoire d'effectuer un bilan de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en regard des pratiques de gestion sur le site. Un suivi qualitatif réalisé par les experts permettra d'analyser l'évolution de la qualité des habitats. Un suivi quantitatif permettra d'apprécier l'état de la dynamique des ligneux.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
	Tous habitats d'intérêt communautaire à dynamique évolutive mesurable	

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
Ce travail sera fait sur la base des préconisations, concernant le suivi de l'état de conservation des habitats, incluses dans le DOCOB (définition des habitats concernés et méthodologie du suivi).		
-Etude périodique concernant principalement l'évolution du cortège floristique et la stratification végétale sur placettes permanentes choisies pour leur représentativité du milieu (type d'étude et périodicité variable selon l'habitat).		N.C
-Mesures piézométriques (tourbière haute)		NC

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Dynamique constatée des cortèges floristiques et des strates végétales	-Nombre d'installations de dispositifs

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Chambre d'agriculture
-Les propriétaires	-Experts naturalistes
	-Le SIME

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.8.2. Fiche action 5.2

***	5.2	Compléter la recherche des cavités d'hivernage et de reproduction des chiroptères	3
			2

Préambule : La vallée du Rébenty s'inscrit dans un contexte karstique remarquable. Le milieu hypogée est riche. De nombreuses cavités restent à visiter sur la base des informations transmises par le Comité départemental de spéléologie. De nouveaux gîtes à petit et grand Rhinolophes doivent être rapidement localisés pour envisager de protéger les colonies.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre</i>
8310	Grottes non-exploitées par le tourisme	56

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minoptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres chiroptères de l'annexe IV

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-En partenariat avec le Comité départemental de spéléologie, engager un inventaire des chiroptères dans les cavités connues et définir le cas échéant des propositions de protection.	10 j	4500 €
-Mettre en place un suivi régulier des cavités (lors du renouvellement du DOCOB).		

<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Inventaire tous les 6 ans	-Nombre de cavités visitées
	-Nombre et effectifs des colonies identifiées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Le Comité départemental de spéléologie
-Propriétaires	-Les clubs spéléologiques
	-Groupe régional chiroptères
	-Experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	4 500 €

3.8.3. Fiche action 5.3

***	5.3	Etudier et mettre en place le suivi des espèces aquatiques	3
			3

Préambule : Le Rébenty est une rivière identifiée par les experts comme remarquable pour la conservation du Desman des Pyrénées. L'espèce, encore mal connue, exige la mise en place de dispositifs de suivis scientifiques. Il existe des relations avérées entre les résurgences karstiques, l'Euprocte et le Chabot. Il convient, en relation avec d'autres espaces protégés, d'envisager un programme d'étude sur le site.

Code	Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
	Euprocte des Pyrénées (annexe IV)

Mesures proposées		Coût
-Synthèse des données existantes (pêches électriques anciennes)	1 j	450 €
-Réalisation annuelle de pêche électrique (CSP) : 1 journée (6 personnes)	2 100 €/ an	12 600 €
-Réalisation d'IBGN à renouveler tous les 6 ans (5 IBGN répartis de façon homogène sur le linéaire).	4 j	1 800 €
-Chabot : recherche de résurgences sur le site et compléments sur la connaissance de l'espèce à l'aval du confluent	2 j	900 €
-Desman : Identification de placettes de suivi. Suivi annuel des placettes. Rédaction d'un rapport annuel et final.	7 j	3 150 €
-Ecrevisse : recherche de présence sur les zones inventoriées. Suivi de l'état sanitaire des populations. Comparatif des populations avec celles de la Haute Vallée de l'Aude.	3 j	1 350 €

Nota : le site étant d'un intérêt moyen pour le barbeau méridional, il est préférable de d'effectuer des suivis sur des zones plus favorables où l'espèce est bien représentée

Indicateurs de réalisation
Remise du rapport annuel et final

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-Aude claire
-Syndicat de rivière	-SMMAR
	-Réseau Desman pyrénéen (en constitution en 2005)
	-Comité de spéléologie
	-Associations de pêche
	-CSP

Financeurs	Programmes	% financement
-Etat	-FGMN	
-FEOGA	-PDRN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	20 250 €

3.8.4. Fiche action 5.4

****	5.4	Cartographier les anciens espaces pastoraux pouvant être réouverts	3
			4

Préambule : Il convient de cartographier les anciens espaces pastoraux colonisés par la végétation arbustive. En effet, l'inventaire des habitats est limité à ceux classés d'intérêt communautaire. La connaissance de ces milieux, en dynamique de fermeture, conditionne l'application rationnelle des mesures 1.2 et 1.4.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés⁽¹⁾</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
5130	Formations à genévrier commun sur pelouses calcaires	N.C.
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	N.C.
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	N.C.
6520	Prairies de fauche de montagne	N.C.

⁽¹⁾Habitats potentiels

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Zonage par photo interprétation des zones dégradées	5 j) 8100 €
-Confirmation et détermination sur le terrain.	10 j	
-Cartographie des nouveaux espaces identifiés.	3 j	

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Production d'un rapport présentant cartographie, nature, état de conservation et surfaces des habitats.

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
Structure animatrice	-Expert (ONF,...)
	-Chambre d'Agriculture
	-SIME

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-MEDD	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	8100 €

3.8.5. Fiche action 5.5

****	5.5	Réaliser des diagnostics détaillés avant et après la mise en œuvre des contrats de gestion des habitats	4
			4

Préambule : Un état zéro doit être réalisé avant mise en œuvre de mesures contractuelles dans le cadre des CAD et contrats Natura 2000. Après la mise en œuvre des mesures, une analyse comparative devra être effectuée. Ces diagnostics seront effectués sur la base de la méthodologie élaborée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. Ils permettront de répondre à l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
	Tous habitats faisant l'objet d'une fiche action avec mesure contractuelle et en particulier:	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	917
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	170,56
6520	Prairies de fauche de montagne	20,67

<i>Mesures proposées</i>	<i>Coût</i>
-Mise en œuvre de diagnostics environnementaux avant et après la mise en œuvre de mesures contractuelles. Utilisation adaptée du diagnostic environnemental d'exploitations agricole élaboré par le CEN L-R.	N.C

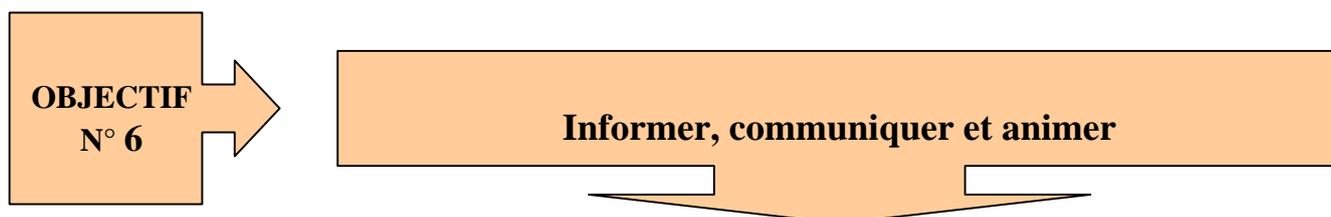
<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre de diagnostic réalisé

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Chambre d'Agriculture
	-SIME
	-Experts naturalistes

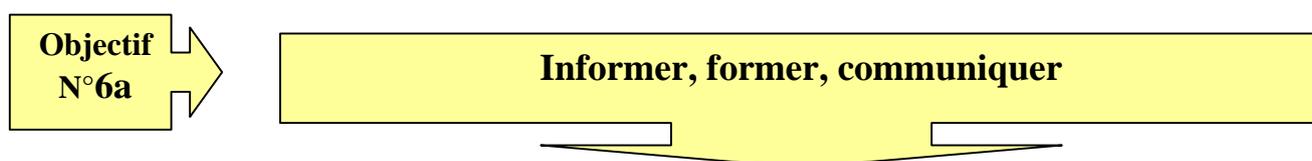
<i>Financiers</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-FGMN + FFCAD	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.9. Groupe d'actions permettant de satisfaire à l'objectif général N° 6



3.10. Actions satisfaisant à l'objectif N° 6a



Un effort soutenu d'information et de communication devra être engagé par la structure animatrice du document d'objectifs. Cette action sera destinée en priorité aux acteurs locaux dans un esprit d'appropriation de la démarche et à destination du « grand public » dans un esprit de valorisation locale des richesses du site.

FICHES ACTION

- ❑ **6a.1** Mettre en oeuvre des programmes d'information des acteurs locaux
- ❑ **6a.2** Mettre en oeuvre des programmes d'information auprès du grand public.

3.10.1. Fiche action 6a.1

***	6a.1	Mettre en œuvre des programmes d'information des acteurs locaux	3
			2

Préambule : Il s'agit de mettre à disposition auprès du public local un maximum d'informations sur le site et sa gestion. L'objectif consiste à la valorisation des espaces naturels par l'implication la plus large des acteurs locaux.

Mesures proposées	Coût
-Edition annuelle du « Fil du Rébenty », journal de liaison entre la structure animatrice et les acteurs locaux. 5 parutions.	20 000 €
-Edition et diffusion auprès de tous les acteurs locaux, en début de phase d'animation, d'un document synthétique à titre de porter à connaissance.	7 000 €
-Créer un outil d'éducation à l'environnement en partenariat avec les organismes (associations naturalistes en particulier) susceptibles d'intervenir auprès des scolaires. Cette action se fera en collaboration avec le site de la Haute Vallée de l'Aude (et autres sites Natura 2000).	5 000 €
-Organiser régulièrement des conférences et des visites guidées sur le terrain. (2 conférences et 2 visites par an).	11 000 €

Indicateurs de réalisation
-Nombre de documents édités
-Nombre de sorties et de conférences réalisées
-Nombre d'outils pédagogiques réalisés
-Nombre de plaquettes « chiroptères » diffusées

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-L'ONF
-Les communautés de communes	-La Fédération Aude Claire
-Les associations à visées patrimoniales	-E.N.E
-L'éducation nationale	-La Chambre d'Agriculture
-La population	
-Les ACCA	

Financeurs	Programmes	% financement
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	43 000 €

3.10.2. Fiche action 6a.2

***	6a.2	Mettre en œuvre des programmes d'information auprès du grand public	3
			3

Préambule : Il s'agit de mettre à disposition auprès du grand public un maximum d'informations sur le site et sa gestion. L'objectif consiste à la valorisation des espaces naturels auprès des visiteurs occasionnels.

Mesures proposées	Coût
-Editer et diffuser une plaquette « grand public ». Cette action se fera en collaboration avec le site de la Haute Vallée de l'Aude et autres sites des Pyrénées audoises.	3 000 €
-Réaliser des panneaux d'information Natura 2000 sur le site. Quatre grands panneaux.	7 500 €
-Réaliser des panneaux d'information sur les sites facilement accessibles, concernant les actions contractuelles engagées.	N.C
-Réaliser un site web en lien avec les autres sites Natura 2000 locaux.	1 000 €
-Proposer, en collaboration avec les offices du tourisme et les associations patrimoniales locales, des conférences et sorties guidées en période estivale, en particulier.	10 000 €

Indicateurs de réalisation
-Nombre de documents édités et distribués
-Nombre de sorties et de conférences réalisées
-Nombre de personnes ayant participées aux sorties et conférences
-Nombre de « visiteurs » du site web.
-Nombre de panneaux réalisés

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-L'ONF
-Les associations à visées patrimoniales	-E.N.E
-Les communautés de communes	-La Chambre d'Agriculture
-Pays de la Haute Vallée de l'Aude	-La Fédération Aude Claire
	-Les Offices du tourisme

Financiers	Programmes	% financement
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût (partiel)	21 500 €

3.11. Actions satisfaisant à l'objectif N° 6b



Le rôle de la structure animatrice est majeur pour mener à bien les orientations qui ont été retenus pour le site dans le document d'objectifs. Cette structure inscrira son action dans la continuité du travail de communication et de concertation engagé par l'opérateur. Elle devra mener une animation proche du terrain en recherchant les opportunités contractuelles. Elle aura en charge d'argumenter auprès des communes la nécessité d'engager une politique de regroupement foncier. Elle animera des groupes de travail et présentera devant le comité de pilotage des synthèses sur la gestion du site.

FICHES ACTION

- ❑ **6b.1** Préparer et animer les réunions des groupes thématiques, des groupes techniques et des comités de pilotage.
- ❑ **6b.2** Engager les acteurs dans la voie de la contractualisation.
- ❑ **6b.3** Favoriser une politique de regroupement foncier.
- ❑ **6b.4** Rédiger annuellement un compte-rendu d'activité d'animation et d'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

3.11.1. Fiche action 6b.1

****	6b.1	Préparer et animer les réunions des groupes thématiques, des comités techniques et des comités de pilotage	4
			4

Préambule : La concertation engagée sur le site sera maintenue en associant les divers acteurs aux prises de décisions qui seront discutées dans les groupes thématiques et validées en comité de pilotage.

Mesures proposées	Coût
-Organiser les réunions du comité de pilotage. Organiser des réunions en groupes thématiques ou en entités de gestion selon les cinq zones retenues. 3 réunions par an. 2 j par réunion.	16 200 €

Indicateurs de réalisation
-Nombre de réunions organisées

Partenaires presentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-L'ONF
-Les acteurs locaux	-CRPF
-Le Comité de Pilotage	-E.N.E
	-La Chambre d'Agriculture
	-La Fédération Aude Claire
	-Autres, selon l'objet des réunions

Financeurs	Programmes	% financement
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	16 200

3.11.2. Fiche action 6b.2

****	6b.2	Engager les acteurs dans la voie de la contractualisation	2
			4

Préambule : Le résultat attendu en matière de gestion des habitats d'intérêt communautaire repose sur l'engagement contractuel d'acteurs locaux. La démarche visant la signature de contrats ou chartes constitue pour la structure animatrice le fer de lance visant la réalisation d'une partie importante des objectifs du docob.

<i>Mesures proposées</i>		Coût
-Rencontrer les agriculteurs, propriétaires forestiers et autres acteurs locaux. (8 jours/an x 6 années)	48 j	21 600 €
-Contribuer au montage des contrats en amont des services de la DDAF	N.C	NC

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre de contrats signés

<i>Partenaires presentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-La Chambre d'Agriculture
-Les agriculteurs	-CRPF
-ONF	-ONF
-Communes	
-Propriétaires forestiers privés	
-Autres acteurs du site	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-FGMN	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	NC

3.11.3. Fiche action 6b.3

****	6b.3	Favoriser une politique de regroupement foncier	1
			3

Préambule : Une démarche de regroupement foncier est reconnue comme étant un passage indispensable et susceptible de contribuer à l'aboutissement des objectifs retenus en matière de conservation et surtout de restauration des habitats. Ce travail devra faire suite à l'action 5.4 qui définira les principales zones de restauration potentielle des habitats de milieu ouvert.

<i>Mesures proposées</i>		<i>Coût</i>
-Engager en partenariat avec les communes et les communautés de communes une politique de regroupement foncier dans les zones où existent des objectifs de contractualisation. (5j/commune x 13)	65 j	29 250 €

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Communes s'étant engagées dans la démarche
-Surface, par commune, ayant fait l'objet d'un regroupement

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-La Chambre d'Agriculture
-Les agriculteurs	-SAFER
-Les communes	-DDAF
-Les communautés de commune	-Conseil Régional
	-Conseil Général

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-MAAPAR	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	29 250 €

3.11.4. Fiche action 6b.4

****	6b.4	Rédiger annuellement un compte-rendu d'activité d'animation et d'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.	4
			4

Préambule : Une synthèse tous les 6 ans permettra de faire le point sur l'avancement de l'animation du document d'objectif.

Mesures proposées		Coût
-Rédiger à la fin de chaque année un suivi des activités d'animation en utilisant la base de données « évaluation de la mise en œuvre du docob » de l'ATEN.	3j x 6	8 100 €
-Rédiger, reproduire et diffuser un rapport annuel d'animation synthétique.	3j x 6 + impression et diffusion	10 500 €
-Après cinq années d'animation, réaliser une analyse de la base de données et faire un bilan au regard des objectifs à atteindre.	10 j	4 500 €

Indicateurs de réalisation

-Production des rapports annuels diffusés

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	

Financeurs	Programmes	% financement
-FEOGA	-PDRN	
-Etat	-MEDD	
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	23 100 €